

21 déc 2012 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2012

Financement 2012 du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2012.

Un montant de 12.507.817 euros, à charge des frais d'administration de l'Inami, est fixé pour l'année 2012. Ce montant a été approuvé par le conseil d'administration du Fonds des accidents médicaux et comprend les dépenses de missions, les frais de personnel et de fonctionnement ainsi que les frais informatiques du Fonds.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>